

Ref.044(2011)

Council of Europe defends religious freedom

Strasbourg, 21.01.2011 – The Committee of Ministers of the 47 member States of the Council of Europe yesterday unanimously adopted a Declaration on religious freedom :

"As recent tragic events have shown, individuals of all religious confessions are increasingly victims of discrimination and aggression – sometimes at the cost of their lives – only because of their religious beliefs.

We, the 47 member states of the Council of Europe, strongly condemn such acts and all forms of incitement to religious hatred and violence. Freedom of thought, conscience and religion is an inalienable right enshrined in the UN Universal Declaration of Human Rights and guaranteed by Article 18 of the 1966 International Covenant on Civil and Political Rights and by [Article 9 of the European Convention on Human Rights](#), of which the Council of Europe is the custodian.

There can be no democratic society based on mutual understanding and tolerance without respect for freedom of thought, conscience and religion. Its enjoyment is an essential precondition for living together."

Le Conseil de l'Europe défend la liberté religieuse

Strasbourg, 21.01.2011 – Le Comité des Ministres des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe a adopté hier à l'unanimité une déclaration sur la liberté religieuse :

« Comme l'ont démontré les récents événements tragiques, des personnes de toutes confessions sont de plus en plus victimes de discriminations et d'agressions - parfois au prix de leur vie – uniquement en raison de leurs convictions religieuses.

Nous, les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, condamnons fermement ces actes et toute forme d'incitation à la haine religieuse et à la violence. La liberté de pensée, de conscience et de religion est un droit inaliénable, consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et garanti par l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 ainsi que par [l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme](#), dont le Conseil de l'Europe est le gardien.

Il ne peut y avoir de société démocratique fondée sur la compréhension et la tolérance sans respect de la liberté de pensée, de conscience et de religion. La jouissance de cette liberté est une condition nécessaire pour vivre ensemble. »